



HAL
open science

Grade licence - Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un grade licence. Grade licence - Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques. 2016, Université de Bourgogne. hceres-02036137

HAL Id: hceres-02036137

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036137v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation
Formation conduisant à un diplôme
conférant le grade de licence

Diplôme de formation générale en
sciences maïeutiques

- Université de Bourgogne - UB

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Evaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Santé, sport, psychologie

Établissement déposant : Université de Bourgogne - UB

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Le Diplôme de formation générale (DFG) en sciences maïeutiques de l'Université de Bourgogne - UB offre une formation permettant l'acquisition des connaissances scientifiques théoriques en biologie, sciences exactes, sciences humaines et sociales, physiologie, physiopathologie et pharmacologie, une approche fondamentale de l'être humain et une formation clinique et pratique des savoir-faire nécessaires à l'exercice de la profession de sage-femme. Le diplôme sanctionne la 1^{ère} partie des études en vue du Diplôme d'Etat de sage-femme, tel que défini par l'arrêté du 19 juillet 2011, et se compose de 180 crédits européens (european credit transfer system - ECTS) correspondant au niveau licence. La formation se subdivise en deux 1^{ers} semestres correspondant à la Première année commune aux études de santé (PACES) sanctionnée par un classement en rang utile et deux années (Maïeutique 2 - MA2 et Maïeutique 3 - MA3) semestrialisées. Le recrutement principal s'appuie donc sur les étudiants classés en rang utile lors du concours, ainsi que par une admission directe en 2^{ème} ou 3^{ème} année selon les modalités fixées par les arrêtés du 26 juin 2010. L'enseignement délivré au cours de ces deux années comprend un enseignement théorique organisé par discipline ou de manière intégrée, cohérent avec les objectifs de la formation, composé de 80 à 90 % de tronc commun (UE générales et UE « corps de métier »), de 10 % d'enseignement optionnel obligatoire, et d'un enseignement clinique professionnalisant sous forme de stages en structure hospitalière ou auprès d'une sage-femme libérale.

Le principal objectif de la formation est la préparation des étudiants à une poursuite d'études en Diplôme d'Etat de sage-femme.

Les enseignements théoriques et cliniques sont dispensés en parallèle sur le site de l'unité de formation et de recherche (UFR) des sciences de la santé de l'Université de Bourgogne - UB et au centre hospitalier universitaire (CHU) de Dijon.

Evaluation de la PACES

Synthèse de l'évaluation

La PACES proposée par l'UFR des sciences de santé de l'Université de Bourgogne - UB est structurée conformément aux directives de l'arrêté ministériel du 28 octobre 2009. Elle respecte à la fois :

- les principes généraux de la réforme licence-master-doctorat (LMD), par son découpage en treize UE semestrialisées et valorisées par des crédits européens (4 à 10 ECTS par UE) ;
- et les dispositions particulières de la PACES, par l'existence d'un tronc commun associé à des UE spécifiques de filières, qui permettent aux étudiants de débiter leur spécialisation professionnelle.

L'organisation pratique du cursus, avec une répartition relativement équilibrée des volumes horaires semestriels et un taux de mutualisation important, donne la possibilité aux étudiants de s'inscrire à plusieurs UE spécifiques au semestre 2. Cependant, la répartition très hétérogène des cours mutualisés entre les différentes UE pourrait se répercuter sur les choix des étudiants pour le semestre 2, en favorisant telle ou telle combinaisons d'UE spécifiques (notamment, entre médecine, maïeutique et métiers de la rééducation, ou entre pharmacie et odontologie). *A contrario*, l'absence totale de mutualisation entre les UE médecine et pharmacie pourrait inciter les étudiants à ne pas choisir cette combinaison. Ce guidage prédéterminé des choix de filières, même s'il n'est pas volontaire de la part de l'institution, reste contraire à la philosophie de la PACES.

Concernant le pilotage de la formation, il faut souligner le rôle très important de la directrice des études en PACES, également en charge de l'encadrement du tutorat et « maillon essentiel » du dispositif d'aide à la réussite. Cependant, les

responsabilités qui lui incombent peuvent paraître excessives et l'implication d'autres enseignants-référents pour la coordination de l'encadrement et du suivi des étudiants serait à encourager.

La formation présente par ailleurs des éléments novateurs. D'une part, le tutorat des étudiants en santé de Dijon (TED) est un dispositif efficace d'aide à la réussite, reconnu au niveau national. Grâce à la forte implication des étudiants de la filière santé des années supérieures (valorisée dans le cadre d'une UE libre), le TED facilite l'intégration des nouveaux étudiants dans leur environnement universitaire. D'autre part, le semestre rebond est un dispositif efficace d'aide à la réorientation, qui permet aux étudiants en échec en PACES d'augmenter leur chance de réussite dans une autre formation. Enfin, l'UE spécifique « métiers de la rééducation » est la 2^{ème} filière choisie au 2nd semestre (avec 30 % des inscriptions pédagogiques). En favorisant le choix d'une filière paramédicale à l'issue de la PACES (notamment, masso-kinésithérapie, ergothérapie ou psychomotricité), elle peut être considérée comme un dispositif préparatoire à une future 1^{ère} année commune aux études en rééducation.

Il faut également souligner la qualité méthodologique de la démarche d'évaluation des enseignements par les étudiants, élaborée avec l'aide du Centre d'innovation pédagogique et d'évaluation (CIPE) de l'Université de Bourgogne - UB. Néanmoins, il serait nécessaire de mettre en place un suivi des étudiants réorientés, pour compléter ce dispositif d'évaluation de la PACES.

Pour la partie spécifique à la filière pharmacie, on remarque que cette filière représente environ 20 % des effectifs inscrits en PACES. Concernant son organisation pédagogique, on peut s'interroger sur les raisons de l'absence complète d'enseignement de physiologie dans l'UE pharmacie et de cours mutualisés avec l'UE médecine. Ceci est d'autant plus paradoxal que les UFR de pharmacie et de médecine ont récemment fusionné en une seule et même UFR des sciences de santé, et l'on aurait pu s'attendre à un accroissement des interactions pédagogiques entre ces deux filières. En termes de réussite, les taux d'admission en 2^{ème} année de pharmacie rapportés dans le dossier transmis par l'établissement (proches du taux de réussite global en PACES et supérieurs aux taux de réussite en cas d'inscriptions à plusieurs filières) suggèrent qu'un certain nombre d'étudiants inscrits à l'UE pharmacie ne concourent pas pour les autres filières de la PACES.

Enfin, on peut regretter que les données factuelles présentées dans le dossier n'aient pas été plus complètes et mieux commentées ou analysées, car cela aurait sans doute permis d'amorcer des pistes de réflexion plus adaptées à la situation et à l'environnement universitaire réel de cette formation.

À noter que l'Université de Bourgogne - UB n'assurant pas les formations d'odontologie, de masso-kinésithérapie, d'ergothérapie et de psychomotricité, aucun dossier d'évaluation n'a été déposé pour les formations en odontologie et métiers de la rééducation. De fait, les données chiffrées concernant ces deux filières spécifiques de la PACES ne sont pas disponibles.

Points forts :

- Dispositifs d'aide à la réussite (tutorat des étudiants en santé de Dijon) et d'accompagnement des étudiants, facilitant leur intégration à l'université.
- Dispositif de semestre rebond, qui favorise la réorientation des étudiants vers les deux autres filières du même champ de formation.
- Dispositif d'évaluation des enseignements par les étudiants, avec une méthodologie rigoureuse (élaborée en collaboration avec le CIPE de l'Université de Bourgogne - UB).
- UE spécifique « métiers de la rééducation », susceptible de favoriser le choix d'une filière paramédicale à l'issue de la PACES.
- Livret de rentrée des étudiants en PACES, avec des informations claires et exhaustives disponibles au format papier et sur le site internet de l'Université de Bourgogne - UB.
- Taux de mutualisation élevé pour certaines UE spécifiques du semestre 2 (médecine, odontologie, métiers de la rééducation), permettant aux étudiants de suivre plusieurs UE spécifiques au semestre 2.

Points faibles :

- Modalités pédagogiques :
 - absence d'enseignement de la physiologie dans le tronc commun et dans les UE spécifiques pharmacie et odontologie ;
 - taux d'encadrement en enseignement dirigé (ED) d'anglais insuffisant (un enseignant pour cinquante étudiants).
- Organisation des enseignements spécifiques du semestre 2 :
 - mutualisation de l'UE pharmacie limitée à l'UE odontologie ;

- taux de réussite inférieur pour les étudiants s’inscrivant à plusieurs filières.
- Pilotage de la PACES non optimal :
 - charges excessives de la directrice des études en PACES, également responsable du tutorat ;
 - comité de pilotage sans personnalité(s) extérieure(s).
- Participation insuffisante des enseignants professionnels pour les filières à forte valence professionnalisante (sages-femmes et métiers de la rééducation).
- Dispositifs de réorientation :
 - absence de convention d’accueil avec d’autres UFR ou établissement pour la réorientation des étudiants ayant échoué au concours ;
 - absence de dispositif de suivi des étudiants réorientés.

Conclusions :

La formation de PACES proposée par l’UFR des sciences de santé de l’Université de Bourgogne - UB présente des qualités et des potentialités certaines, mais qui sont contrebalancées par des faiblesses significatives. Le comité a ainsi identifié plusieurs points problématiques, qui ont conduit aux recommandations suivantes.

Tout d’abord, il serait souhaitable de revoir les modalités pédagogiques, notamment en ce qui concerne la généralisation de l’enseignement de la physiologie (soit dans le tronc commun, soit dans toutes les UE spécifiques) et pour l’amélioration de l’encadrement des ED d’anglais.

D’autre part, une réflexion sur la réorganisation des UE spécifiques du semestre 2, notamment concernant les cours mutualisés entre les UE médecine et pharmacie et la politique de choix des UE spécifiques (par exemple, en établissant un nombre limité d’inscriptions), pourrait élargir les possibilités de choix des étudiants au 2nd semestre, tout en améliorant les taux de réussite au concours pour les étudiants inscrits dans plusieurs filières.

Ensuite, le pilotage de la formation serait à optimiser, en redéfinissant le rôle de la directrice des études en PACES (notamment, pour la partie administrative) et en lui adjoignant un directeur-adjoint (par exemple, pour l’encadrement du tutorat). Un élargissement de la représentation étudiante du comité de pilotage aux filières masso-kinésithérapie et maïeutique pourrait également être envisagé.

Par ailleurs, la participation d’enseignants professionnels « non académiques » dans les filières à forte valence professionnalisante (telles que maïeutique et métiers de la rééducation) serait à développer.

Il serait également important de compléter la politique institutionnelle en faveur des étudiants ayant échoué au concours de PACES, notamment par l’élaboration de conventions d’accueil (pour faciliter leur réorientation vers d’autres filières) et par l’instauration d’un dispositif de suivi de ces étudiants réorientés.

Enfin, un affinement du dispositif d’analyse des résultats au concours de PACES (prenant par exemple en compte des indicateurs concernant les étudiants : primant / redoublant, baccalauréat, mention, origine géographique) pourrait permettre d’identifier certains facteurs prédictifs de réussite ou d’échec.

Analyse

OBJECTIFS DE LA PACES ET MODALITES PEDAGOGIQUES	
1- Information des étudiants sur la PACES	<p>Les informations concernant la PACES sont claires et exhaustives.</p> <p>Elles sont présentées à un large public cible, par des moyens de communication complémentaires : (i) réunions d’information (journée portes ouvertes pour les lycéens, réunion de rentrée pour le semestre 1, réunion d’information sur les filières santé et la recherche biomédicale pour le semestre 2), (ii) livret de rentrée des étudiants (accessible en ligne et distribué en version papier à la rentrée), (iii) page dédiée à la PACES sur le site internet de la faculté de médecine, (iv) pré-rentrée organisée par le TED.</p> <p>Elles fournissent aux étudiants les éléments nécessaires à leur choix de filière en cas de réussite au concours, ou à une éventuelle réorientation en cas d’échec. Des informations pour les étudiants en situation de handicap sont également disponibles.</p>

<p>2- Structure et organisation de la PACES</p>	<p>Les modalités pédagogiques comportent 85 à 90 % de cours magistraux et 10 à 15 % d'ED (pas de travaux pratiques).</p> <p>Compte tenu des effectifs importants, les enseignements sont dispensés par visioconférences dans deux grands amphithéâtres du campus et dans une petite salle (en présence de l'enseignant). Les règles d'équité sont respectées par la mise en place d'un roulement des étudiants entre les différents lieux d'enseignement. À noter que le taux d'encadrement en ED d'anglais reste insuffisant (un enseignant pour cinquante étudiants).</p> <p>La répartition des UE entre les deux semestres est relativement équilibrée : 274,5 heures pour le semestre 1 et 282,5 heures pour le semestre 2 (en cas de choix de deux filières spécifiques). À noter que la liberté de choix des filières peut aboutir à une surcharge significative du volume horaire du semestre 2, en cas de choix de plus de deux filières. Par ailleurs, il est étonnant de constater que la physiologie n'est pas enseignée dans les UE du tronc commun, ni dans certaines UE spécifiques (pharmacie et odontologie).</p> <p>La mutualisation des cours ne concerne que les UE spécifiques du semestre 2. Elle est variable selon les filières (de 30 % de cours mutualisés pour l'UE pharmacie à 94 % pour l'UE médecine) et répartie de manière hétérogène. Il y a notamment une absence totale de mutualisation entre l'UE médecine et l'UE pharmacie. À noter que l'existence d'une UE spécifique « métiers de la rééducation » pourrait favoriser le choix d'une filière paramédicale à l'issue de la PACES.</p>
<p>3- Organisation du concours</p>	<p>Le règlement intérieur et le règlement relatif aux épreuves du concours sont mis à la disposition des étudiants.</p> <p>Les modalités de contrôle des connaissances sont identiques pour toutes les UE, à savoir une épreuve écrite de questions à choix simple (QCS) ou à choix multiples (QCM), à laquelle s'ajoutent des questions rédactionnelles courtes (QRC) pour l'anglais médical. Il faut souligner que les cours mutualisés entre UE spécifiques comportent également deux épreuves communes : physiologie I (pour les UE médecine, métiers de la rééducation et sages-femmes) et anatomie tête et cou (pour les UE médecine et odontologie).</p> <p>L'organisation matérielle des deux sessions du concours est protocolisée et suit un ensemble de procédures écrites qu'il n'a pas été possible d'évaluer (document non fourni).</p> <p>La correction des épreuves suit également des procédures écrites, conforme aux bonnes pratiques (correction informatisée des QCM/QCS, double correction pour les QRC d'anglais avec correction manuelle supplémentaire en cas d'écart de notes trop important). Cependant, aucune information n'est donnée sur la réévaluation et la modification éventuelle des réponses, après la 1^{ère} lecture automatisée des grilles de QCM/QCS. Par ailleurs, il est étonnant de lire dans le livret de rentrée que les modalités de notation pour ces épreuves de QCM/QCS (notation stricte ou clémente) sont décidées au moment de la délibération du jury.</p>
<p>DISPOSITIFS D'AIDE A LA REUSSITE</p>	
<p>4- Dispositifs en place</p>	<p>Deux principaux dispositifs d'aide à la réussite sont proposés : (i) le TED, qui comporte notamment un accompagnement pédagogique en groupes et un système de parrainage, et qui a obtenu une reconnaissance au niveau national (agrément Or des associations d'étudiants en médecine et en pharmacie de France) ; (ii) la coordination par une directrice des études en PACES, qui permet un accompagnement individualisé des étudiants en difficulté et facilite une éventuelle réorientation. Il faut cependant souligner que le rôle de la directrice des études (également responsable du tutorat) peut paraître excessif, eu égard à la charge de travail induite et à l'absence d'autres enseignants-référents impliqués dans ce dispositif.</p> <p>Des aménagements particuliers sont prévus pour les étudiants en situation de handicap (pour les cours et le concours). En revanche, aucun dispositif n'est prévu pour les étudiants salariés et sportifs de haut niveau, ce qui peut être un facteur limitant pour leur accès à la filière santé.</p>

<p>5- Réorientation</p>	<p>Les dispositifs de réorientation sont de nature « informelle », sans conventions d'accueil établies avec d'autres UFR ou établissements.</p> <p>À l'issue du semestre 1, la proportion d'étudiants réorientés est relativement élevée (15 % du nombre d'inscrits), même si des accords tacites permettent à certains de ces étudiants d'accéder directement au semestre 2 d'autres licences du même champ de formation ou des champs de sciences humaines et de droit. Un dispositif de semestre rebond, bien structuré, permet d'obtenir 30 ECTS et facilite la réorientation des étudiants vers les deux autres filières du même champ de formation (49 étudiants en 1^{ère} année de licence STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives) et psychologie sur quatre années, soit près de 20 % des étudiants de PACES réorientés vers d'autres filières de l'Université de Bourgogne - UB).</p> <p>À l'issue du semestre 2, une commission interne permet à certains étudiants « reçus-collés » (ayant validé 60 ECTS) d'intégrer une 2^{ème} année de licence STAPS ou sciences de la vie, de la terre et de l'environnement (SVTE). Par contre, aucun dispositif n'est prévu pour la réorientation des étudiants « collés » (n'ayant pas validé les 30 ECTS du semestre 2).</p>
<p>6- Réinscriptions ultérieures</p>	<p>Le dispositif permettant aux étudiants non admis au concours de se réinscrire suit les dispositions règlementaires, mais son efficacité n'a pas pu être évaluée (du fait de l'absence de données chiffrées dans le dossier de présentation ou les annexes transmis par l'établissement).</p>
<p>TAUX DE REUSSITE ET SUIVI DES ETUDIANTS</p>	
<p>7- Effectifs et résultats</p>	<p>Sur une période de suivi de cinq années universitaires (2010-2011 à 2014-2015), l'effectif global des inscrits pédagogiques (IP) en PACES est resté stable (1445 étudiants en moyenne). Le taux de redoublement est également resté stable, sans corrélation avec l'effectif global.</p> <p>En termes de réussite, les taux d'obtention des 60 ECTS et de réussite au concours ont respectivement augmenté de 47 % et de 26 % en quatre ans, sachant que la principale augmentation a eu lieu entre la 1^{ère} année d'existence de la PACES et la suivante (+32 % pour les 60 ECTS et +25 % pour la réussite au concours). Cette évolution peut être liée au système de double-notation (« clémente » ou « stricte ») des épreuves de QCM/QCS.</p> <p>Le nombre d'étudiants s'inscrivant à plusieurs filières au semestre 2 est relativement fluctuant d'une année sur l'autre, mais tend à augmenter (de un quart à un tiers des IP). Dans ce cadre, même si le taux de réussite à l'une des filières suivies a nettement augmenté en quatre ans (passant de 6 à 25 %), il reste inférieur de six points au taux de réussite global, ce qui suggère que les inscriptions multiples pourraient avoir un effet négatif sur la réussite au concours.</p> <p>Les données disponibles ne permettent pas d'évaluer l'influence du redoublement et de l'origine des étudiants sur la réussite au concours. Toutefois, il est à noter que plus de 90 % des étudiants en PACES sont issus du baccalauréat S (scientifique) et proviennent pour plus de la moitié d'entre eux de l'académie de Dijon.</p>
<p>8- Suivi des étudiants réorientés</p>	<p>Aucun dispositif de suivi des étudiants réorientés n'a été mis en place, hormis pour les étudiants ayant bénéficié du semestre rebond (données non disponibles).</p>
<p>PILOTAGE DE LA FORMATION</p>	
<p>9- Equipe pédagogique et jurys</p>	<p>L'équipe pédagogique est essentiellement composée d'enseignants académiques (universitaires ou hospitalo-universitaires), appartenant pour la plupart aux facultés de médecine et de pharmacie (excepté deux enseignants de l'UFR sciences vie, terre et environnement et pour les cours d'anglais). Les enseignants professionnels sont très faiblement représentés : environ 5 %, dont un ou deux praticiens hospitaliers, mais aucun poste PAST (enseignant-chercheur associé ou invité), ce qui peut paraître paradoxal, notamment pour les filières sages-femmes et métiers de la rééducation.</p> <p>La coordination est assurée par une directrice de la PACES, dont les responsabilités sont excessives, notamment en ce qui concerne l'organisation administrative (et même si elle est secondée par les responsables d'UE).</p>

	<p>Il a été fait le choix d'un jury de concours unique, validé par le conseil de l'UFR des sciences de santé sur proposition du comité de pilotage PACES (restreint aux enseignants).</p>
10- Conseil de perfectionnement	<p>Le comité de pilotage, créé lors de la mise en route de la PACES, comprend la direction de l'UFR sciences de santé, des assesseurs pédagogiques, la directrice de la PACES, les responsables d'UE et du semestre rebond. Par contre, il ne comporte pas de personnalité extérieure à l'UFR. Ce comité a le rôle d'un comité pédagogique (dénomination utilisée dans le livret de rentrée) et est susceptible de proposer des aménagements locaux de la formation, en fonction des évaluations réalisées.</p> <p>Concernant la représentation étudiante, il serait souhaitable de ne pas la limiter aux étudiants élus du conseil de l'UFR (issus le plus souvent des filières médecine et pharmacie) et de favoriser la participation d'étudiants élus ou « volontaires » des autres filières présentes sur Dijon (masso-kinésithérapie et maïeutique).</p>
11- Autoévaluation et évaluation des enseignements par les étudiants	<p>L'autoévaluation de la PACES par l'UFR a lieu tous les quatre ans. Elle prend en compte l'évaluation des enseignements par les étudiants (EEE), réalisée par le CIPE de l'Université de Bourgogne - UB, ce qui est un gage de qualité et de rigueur méthodologique. On peut néanmoins s'interroger sur la représentativité des résultats, dans la mesure où les enquêtes ne concernent que les étudiants de PACES participant au tutorat (biais de sélection potentiel).</p> <p>Les résultats de ces enquêtes sont mis à disposition du comité de pilotage, des responsables d'UE et des enseignants concernés. Cependant, l'absence de données concrètes, aussi bien pour les résultats de l'autoévaluation que pour ceux de l'EEE réalisée à l'issue de la 1^{ère} année d'existence de la PACES (en 2010-2011), ne permet pas d'évaluer l'efficacité des éventuelles mesures correctives qui en ont découlé.</p> <p>À signaler que le suivi des étudiants en échec se limite à ceux ayant bénéficié du semestre rebond.</p>
FLUX D'ETUDIANTS ET EFFECTIFS DE LA FILIERE DE PACES	
12- Effectifs et résultats de la filière	<p>Entre 2012-2013 et 2014-2015, l'effectif des étudiants de PACES inscrits en filière maïeutique est resté globalement stable (165 étudiants en moyenne). La diminution du nombre d'inscrits observée au cours des deux 1^{ères} années est probablement due à la mise en place du nouveau concours.</p> <p>En terme de réussite, le taux d'admission en 2^{ème} année est stable sur cette période (environ 15 %), mais représente le taux de réussite le plus faible comparativement aux filières de pharmacie et médecine, et se situe très en-dessous du taux de réussite global de la PACES (31 % toutes filières confondues).</p> <p>Le nombre d'étudiants intégrant une 2^{ème} année de DFG de sciences maïeutiques est constant (27 étudiants) sans modification du nombre de places inscrites au concours national au cours des cinq dernières années.</p> <p>Les données disponibles ne permettent pas d'évaluer les résultats spécifiques de cette filière par rapport au taux de redoublement, ni l'influence du redoublement ou de l'origine des étudiants sur la réussite au concours.</p>

Deuxième et troisième années

Synthèse de l'évaluation

La structure et les modalités pédagogiques de l'offre de formation sont en adéquation avec les recommandations définies dans les prérogatives de l'arrêté du 19 juillet 2011 relatif au DFG en sciences maïeutiques et conférant le grade de licence, et la réforme LMD par un découpage en unités d'enseignement (UE), une accréditation en crédits européens et une semestrialisation. Les enseignements théoriques intégrés, les UE librement choisies et de savoirs transversaux sont cohérents avec les objectifs de la formation pour l'exercice de la profession de sage-femme. Les possibilités d'acquisition de compétences additionnelles (anglais médical, certification en informatique, acquisition et maîtrise de la clinique et des techniques) complètent parfaitement la formation, de même que l'ouverture possible sur un parcours recherche. La professionnalisation de la formation se traduit par un nombre important d'intervenants extérieurs à l'établissement, et par l'alternance des enseignements théoriques et des stages cliniques tout au long du parcours. La présentation de l'offre de formation est claire et détaillée, offrant une bonne visibilité des connaissances et compétences acquises au cours du cursus.

La formation s'appuie sur l'utilisation des outils numériques et la mise en place d'outils de simulation dans le cadre d'évaluations cliniques.

Le taux de mutualisation des enseignements est élevé avec notamment des formations conjointes au sein de l'établissement avec l'UFR des sciences de santé et le service universitaire des activités physiques et sportives (anglais, médecine et religion, aide humanitaire, histoire de la médecine, adaptation physio-comportementale et parcours recherche) dans le cadre d'une UE optionnelle, mais aussi auprès d'autres établissements, avec la possibilité d'intégrer un master (en 1^{ère} année) *Santé publique et environnement* à l'Ecole de santé publique de Nancy.

Les dispositifs éventuellement mis en place pour l'accueil des étudiants en situation particulières (handicap, sportifs de haut niveau, salariés) ne sont pas indiqués dans le dossier.

La formation est dotée d'un dispositif performant d'aide à la réussite et d'encadrement, associant l'information des étudiants dispensée sous la forme de réunions et la mise à disposition d'une documentation (non présentée en annexe du dossier), et par la mise en place d'un système de suivi associant un enseignant-référent, ainsi qu'un encadrement personnalisé de chaque étudiant. Ce dispositif permet une prise en charge des étudiants en situation d'échec par un suivi et un soutien personnalisés. La mise en place d'une procédure d'enjambement permettant le passage en MA2 sous la forme de « dettes » se traduit par une diminution du taux d'échec. Cependant, les données ne permettent pas d'identifier si ce dispositif est une cause du taux d'échec croissant en 3^{ème} année (MA3) du diplôme.

Le système d'évaluation et d'autoévaluation de la formation n'est pas clairement défini, à l'exception des stages cliniques, et mériterait d'être précisé quant à son rattachement à un éventuel dispositif mis en place au sein de l'établissement, notamment pour l'analyse du taux d'échec au cours de la 3^{ème} année du DFG.

Le dossier ne fait mention d'aucune ouverture à l'international, et ce point demanderait à être approfondi.

Points forts :

- Information des étudiants (annexe du dossier) sur l'offre de formation claire et détaillée, offrant une bonne visibilité des connaissances et compétences acquises au cours du cursus.
- Dispositif d'aide à la réussite et d'accompagnement des étudiants performant, associant des réunions d'information, la mise à disposition d'une documentation, un suivi par un enseignant référent, ainsi qu'un encadrement personnalisé de chaque étudiant.
- Une possibilité d'enjambement avec « dettes » (deux UE ou 12 ECTS) est proposée aux étudiants entre les deux années, permettant de remédier au taux d'échec en MA2.
- La formation présente un fort taux de mutualisation interne et externe des enseignements dans le cadre d'UE optionnelles.
- Offre de compétences additionnelles en anglais médical, informatique, acquisition de la maîtrise de la clinique et des techniques, art du toucher. Les étudiants peuvent également accéder à une formation recherche.

Points faibles :

- Le dossier ne fait mention d’aucun dispositif d’ouverture à l’international.
- Absence de données clairement définies sur les moyens mis en œuvre quant à l’évaluation des enseignements par les étudiants et l’autoévaluation de la formation par l’établissement.
- Les données chiffrées sont incomplètes, ne permettant pas une analyse approfondie permettant d’expliquer le taux de redoublement élevé en MA3.

Conclusions et recommandations :

Le DFG en sciences maïeutiques de l’Université de Bourgogne - UB s’inscrit parfaitement dans les objectifs de la formation de sage-femme tels que définis dans les arrêtés conjoints du Ministère de l’éducation nationale, de l’enseignement supérieur et de la recherche et du Ministère des affaires sociales et de la santé du 19 juillet 2011. L’offre de formation propose, en outre, la possibilité d’acquérir des compétences additionnelles variées.

Quelques données sont toutefois à approfondir parmi lesquelles les dispositifs favorisant la mobilité internationale entrante et sortante des étudiants, le système d’évaluation des enseignements par les étudiants et d’autoévaluation par l’établissement. Des informations complémentaires sont également nécessaires dans le tableau du bilan des effectifs et du suivi des étudiants (du dossier).

Analyse

OBJECTIFS ET MODALITES PEDAGOGIQUES	
<p>1- Structure générale et modalités pédagogiques</p>	<p>Les connaissances et compétences attendues à l’issue de la formation sont clairement définies par l’arrêté du 19 juillet 2011. La formation comprend un enseignement théorique permettant l’acquisition des connaissances scientifiques, représentant 11 UE (397 heures) en MA2 et 8 UE (362 heures) en MA3, subdivisé en tronc commun (UE générales et spécifiques) et UE optionnelles obligatoires, et un enseignement clinique correspondant à une UE (504 heures en MA2 et 720 heures en MA3) permettant l’acquisition des savoir-faire nécessaires à l’exercice de la profession.</p> <p>Les enseignements sont majoritairement réalisés sous forme de cours magistraux et d’ED, à l’aide de supports numériques et d’outils de simulation.</p> <p>La formation inclut une part d’enseignements optionnels mutualisés avec des formations internes et externes à l’établissement. La validation est basée sur un système de capitalisation d’UE avec la possibilité d’une compensation intra-UE. Une possibilité d’enjambement avec « dettes » (deux UE ou 12 ECTS) est proposée aux étudiants entre les deux années.</p>
<p>2- Dispositifs particuliers</p>	<p>Dans le cadre de l’UE optionnelle (UE13), les enseignements sont mutualisés avec d’autres formations de l’UFR des sciences de la santé de Dijon (anglais, médecine et religion, aide humanitaire, histoire de la médecine) et avec le service universitaire des activités physiques et sportives (adaptation physio-comportementale). Il existe également une mutualisation d’enseignements avec l’Ecole de santé publique de Nancy avec possibilité pour les étudiants d’intégrer un master (en 1^{ère} année) <i>Santé publique et environnement</i>.</p> <p>Des enseignements additionnels sont proposés en anglais médical, informatique, acquisition de la maîtrise de la clinique et des techniques, art du toucher. Les étudiants peuvent également accéder à une formation recherche.</p> <p>L’on regrette l’absence d’informations sur les dispositifs pour les étudiants en situation particulière (handicap, salariés, sportifs de haut niveau).</p>

DISPOSITIFS D'AIDE A LA REUSSITE	
<p>3- Dispositifs en place</p>	<p>Le dispositif d'aide à la réussite se traduit par une information pertinente et complète délivrée aux étudiants tout au long de leur cursus, sous la forme d'une documentation présentant les modalités de contrôle des connaissances, les compétences attendues et le programme de la formation.</p> <p>Un dispositif d'accompagnement des étudiants comprend la nomination d'une sage-femme formatrice référente de la formation clinique pour chaque étudiant, une évaluation régulière des stages et un suivi individualisé par le biais de différentes voies de communication (mails, entretiens).</p> <p>Un dispositif de prise en charge des étudiants en échec est organisé sous la forme de suivi et d'entretiens avec les enseignants-référents et la directrice de l'école, et par un soutien personnalisé.</p>
<p>4- Ouverture à l'international</p>	<p>Absence d'information sur les possibilités de mobilité internationale entrante et sortante des étudiants.</p>
PILOTAGE DE LA FORMATION	
<p>5- Eléments du pilotage</p>	<p>Le département pédagogique de maïeutique est intégré à l'UFR des sciences de la santé mais l'école de sage-femme conserve son statut hospitalier. L'équipe pédagogique est constituée d'enseignants issus du milieu académique (16 en MA2 et 10 en MA3) et du milieu professionnel (7 en MA2 et 7 en MA3), et d'intervenants extérieurs à l'établissement issus du milieu professionnel (24 et 21).</p> <p>Un conseil technique est mis en place, composé de 19 membres, avec pour rôle d'entériner les décisions sur la démographie des étudiants, les modalités des enseignements et de leur évaluation, et les sites de stages.</p> <p>La composition du jury est fixée par arrêté visé du président de l'université, et se compose de 14 membres : un président (sage-femme directrice), trois hospitalo-universitaires, un enseignant-chercheur, deux enseignants vacataires, trois sages-femmes, trois maîtres de stage et un responsable administratif.</p> <p>Les moyens administratifs et les relations avec le CHU n'apparaissent pas clairement dans le dossier.</p>
BILAN DES EFFECTIFS ET DU SUIVI DES ETUDIANTS	
<p>6- Effectifs et suivi</p>	<p>Le tableau du bilan des effectifs (du dossier) est incomplet, rendant son interprétation difficile (nombre d'inscrits en master, analyse des effets du redoublement).</p> <p>En MA2, le nombre d'inscrits est constant sur cinq ans avec 27 inscrits provenant de la PACES (<i>numerus clausus</i>). Le taux de réussite est stable avec un taux de redoublement faible (un par année) probablement grâce à la mise en place d'un dispositif d'enjambement. Il n'est fait état d'aucune réorientation.</p> <p>En MA3, le taux d'échec est plus élevé qu'en MA2, expliquant une légère augmentation du nombre d'inscrits sur les trois dernières années. Aucune réorientation professionnelle en fin de DFG n'a été observée.</p>

Observations de l'établissement

Le Président

à

Monsieur Jean-Marc GEIB
HCERES
Directeur du Département des formations
20 rue Vivienne
75002 Paris

*Dossier suivi par Aline FULON
Chef du service Réglementation et gestion
de l'offre de formation
mail : aline.fulon@u-bourgogne.fr*

Dijon, le 5 juillet 2016

Objet : Evaluation HCERES

Monsieur le Directeur,

La direction de l'université de Bourgogne tient à remercier le comité d'experts de l'HCERES pour la pertinence des remarques qui figurent dans les rapports de synthèse des formations de Licence, Licence Professionnelle, Master, Grade de Licence et Grade de Master.

Je vous confirme que les équipes pédagogiques ont été destinataires de ces rapports et ont pu, le cas échéant, formuler des observations.

Celles-ci ont été déposées au fur et à mesure de leur réception sur l'application de gestion électronique de documents (GED) de l'HCERES. Dans les autres cas, je vous informe que l'université de Bourgogne n'a pas d'observation à formuler.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de toute ma considération.

Alain BONNIN

